



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 OCTOBRE 2008**

L'an deux mille huit, le 2 octobre, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 25 septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL, M. Denis HOCHSTETTER, M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, Mme Mireille MURASALÜN, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Alain DUTEMPLE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Christine PUND, Mme Odile STEPHANE-LEMARCHAND, M. Bruno ROUYER, Mme Milène COITOUX, M. Stéphane COLONEAUX, M. Abdoulaye BATHILY, M. Bernard GITLER, M. Pierre MALET, Mme Marie-Thérèse DORIDOT, M. Guy ROCCHESANI, Mme Geneviève ISRAEL, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne D'HERVE, représentée par Mme Jacqueline GEYL,
Mme Houria BOUDACHE, représentée par M. Guy ROCCHESANI,

EXCUSE :

M. Yves BARROIS

SECRETAIRE :

Mme Milène COITOUX

.../...

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2008

-:-

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h52.

1 - Remplacement d'une conseillère municipale au sein des commissions municipales dont elle était membre.

Point retiré de l'ordre du jour.

2 - Zone d'aménagement concerté "entrée de ville Paul Hochart" - Approbation du compte-rendu financier de la Sadev 94 pour l'année 2007.

Le Conseil, **APPROUVE** le compte-rendu financier, relatif à l'opération de ZAC «entrée de ville - Paul Hochart» pour l'année 2007.

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

3 - Zone d'aménagement concerté "entrée de ville Paul Hochart" - Rapport spécial sur les conditions de l'exercice par la Sadev 94 des prérogatives de puissance publique pour l'année 2007 - Dont acte.

Le Conseil, **prend acte** du rapport spécial sur les conditions de l'exercice par la Sadev 94 des prérogatives de puissance publique pour l'année 2007.

4 - Réhabilitation de l'église Saint-Léonard - Autorisation donnée à monsieur le maire de déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Le Conseil, à l'unanimité, **autorise** monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes au projet de réhabilitation de l'église Saint-Léonard.

5 - Démolition des bâtiments sis 146, avenue de Stalingrad - Autorisation donnée à monsieur le maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Le Conseil, à l'unanimité, **autorise** monsieur le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme afférentes à la démolition des bâtiments sis 146, avenue de Stalingrad.

6 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section E, numéro 166 sise 2 rue Henri Thirard et 1 rue Chevreul :
- Saisine du syndicat d'action foncière du Val-de-Marne ;
- Approbation des conventions de portage foncier et de transfert de gestion ;
- Autorisation donnée à monsieur le maire de signer lesdites conventions.

Le Conseil,

Sollicite le SAF'94 pour acquérir à l'amiable un bien situé 2, rue Henri Thirard et 1, rue Chevreul, cadastré section E numéro 166, d'une superficie totale de 296 m², conformément à son règlement intérieur.

Dit que cette acquisition se fera au montant de 520 000 euros.

Approuve les projets de convention de portage foncier et de transfert de gestion.

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents au portage foncier et à la gestion de la parcelle cadastrée E numéro 166.

S'engage à inscrire au budget communal :

- le montant de la participation de la Ville fixée à 10 % du prix du terrain,
- le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes à ce portage,
- le remboursement des taxes foncières correspondantes.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

7 - Nettoyement des voies et lieux publics - Avenant de travaux n°4.

Le Conseil,

Autorise monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2008 sous les rubriques suivantes : chapitre 011, sous fonction 813, nature 61523.

Résultat des votes :

POUR	28
ABSTENTION	6

8 - Mission sécurité, protection, santé pour la réhabilitation du Moulin de la Bièvre, construction d'une salle polyvalente, construction d'un centre de loisirs - Marché n° 207-2006 - Avenant de travaux n°1.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**,

Autorise monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2008 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous-fonction 33, nature 2313.

9 - Réhabilitation du Moulin de la Bièvre - Marché n°212, lot n°1 - Avenant de travaux n°2.

Le Conseil,

Autorise monsieur le Maire à :

- signer l'avenant avec l'entreprise attributaire,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2008 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous fonction 33, nature 2313.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°18 du 26 juin 2008.

Résultat des votes :

POUR	28
CONTRE	6

10 - Avenant de transfert n°2 concernant le marché n°156-2005 suite a la cession par la société ISS énergie de l'ensemble de son activité à la société IDEX énergies.

Le Conseil, à l'unanimité,

Autorise monsieur le Maire à :

- signer l'avenant de transfert n° 2 avec l'entreprise IDEX ENERGIE,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics).

11 - Avenant de transfert n°3 concernant le marché n°163-2005 suite a la cession par la société ISS énergie de l'ensemble de son activité à la société IDEX énergies.

Le Conseil, à l'unanimité,

Autorise le Maire à :

- signer l'avenant de transfert n° 3 avec l'entreprise IDEX ENERGIE,
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics).

12 - Modification de la réglementation des taxis en zone parisienne - Avis.

Le Conseil émet un avis favorable par **29 VOIX POUR**.

13 - Installation classée pour la protection de l'environnement - Société Billon Sas - avis.

Point retiré de l'ordre du jour.

14 - Mise à disposition de l'espace culturel Dispan de Floran au titre d'activités associatives - Saison culturelle 2008/2009.

Le Conseil, à l'unanimité.

Approuve la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis 11, rue des Jardins au profit des associations suivantes :

Association	Nature	Date d'occupation	Lieux
Cie Théâtrale du Moulin	Rediffusion de la création de 2008	02/10/2008	Auditorium de l'E.C.D.F
Association «Enfants et santé»	Concert à but humanitaire	05/10/2008	Auditorium
Cinamat	Gala d'automne, diaporamas et images	09/10, 22/01 et 19/09/09	Auditorium
Fleurir l'Haÿ	Fête de la Fleur	17/10/08	Auditorium et salle de danse
Envies d'ailleurs	Danses orientales	18/10/08	Auditorium et salle de danse
5 août 92	Création danse	07/11/08	Auditorium et salle de danse
Vita Corsa	Soirée corse (concert)	14/11/08	Auditorium
Zeugma	Soirée jeunes chorégraphes	30/11/08	Salle de danse et auditorium
Association Musicale du Val de Bièvre	Concert d'hiver et concert de printemps	14/12/08 17/05/2008	Auditorium
Chœur d'Arti'Show	Jazz Vocal	06/03/09	Salle de danse et auditorium
Association Décalés et Ultimatum Step	Rencontres Franciliennes de hip hop	28 et 29/03/2009	Salle de danse et auditorium
Troupadour	Gala annuel de chorale d'enfants	31/03/09	Salle de danse et auditorium
Cie Théâtrale du Moulin	Théâtre création de 2009	05 et 06/06 2009	Auditorium
Conservatoire à rayonnement départemental	Cours du mercredi après-midi, heures musicales et les premières scènes	Toute l'année	Auditorium
Gym Volontaire	Cours de gymnastique adultes	Chaque mardi et mercredi matin	Salle de danse

Association	Nature	Date d'occupation	Lieux
Jouvence	Cours de gymnastique des retraités	Lundi après-midi, mardi matin, jeudi matin	Salle de danse
Le «Cercle l'hayssien des arts»	Exposition annuelle de peinture	Novembre 2008 et mai 2009	Hall de l'espace culturel
Jouvence	Assemblée générale annuelle	16/03/09	Hall de l'espace culturel et auditorium

Dit que monsieur le Maire se chargera de signer chacune des conventions à passer entre la Ville de L'Hay-les-Roses et lesdites associations afin de fixer les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

15 - Communauté d'agglomération de Val de Bièvre :

- Approbation de la convention d'adhésion pour le service d'assistance sociale pour le personnel.
- Autorisation donnée à monsieur le maire de la signer.

Le Conseil, à l'unanimité,

Approuve la mise à disposition d'une assistante sociale pour assurer, à raison d'une demi-journée hebdomadaire.

Autorise monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, la convention d'adhésion au service d'assistance sociale pour le personnel.

16 - Revalorisation des taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants.

Le Conseil, à l'unanimité,

Décide que les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités locales seront fixés à compter du 2 septembre 2008, ainsi qu'il suit :

Heure d'enseignement

Instituteurs, Directeurs d'école élémentaire	21 € 27
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	23 € 90
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	26 € 29

Heure d'étude surveillée

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de Directeur d'école élémentaire	19 € 14
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	21 € 51
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	23 € 66

Heure de surveillance

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de Directeur d'école élémentaire	10 € 21
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	11 € 47
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	12 € 62

Questions diverses :

Communiqué portant sur la fermeture de la mairie le mardi 7 octobre pour protester contre la suppression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) :
le Conseil approuve le communiqué par **28 VOIX POUR**.

A 19h46, l'ordre du jour étant expiré, monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France